



Madame, Monsieur,

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix a le plaisir de vous présenter dans ce document le programme de la manifestation :

UN PARFUM DE COTE D'AZUR

Balade entre Terre & Mer – 12 AU 14 MAI 2023

- ▲ **Vendredi 12** : Au départ de St Marc Jaumegarde, direction LA CELLE pour un déjeuner d'exception, puis direction Ste Maxime, en sillonnant les magnifiques routes du VAR.
- ▲ **Samedi 13** : Partons à la découverte des Alpes Maritimes, direction Mougins.
- ▲ **Dimanche 14** : Départ pour Le Cannet des Maures, pour une visite du domaine et une dégustation de vins, accompagnée d'un cocktail déjeunatoire afin de clôturer ce magnifique road-trip en toute convivialité.

Nous espérons vous retrouver nombreux au volant de vos belles autos afin de partager des moments conviviaux, de partage et d'échanges sur les splendides routes de notre région.

Le Comité d'Organisation



PROGRAMME

VENDREDI 12 MAI

- 9 h 30 Café d'Accueil, Remise des documents
Briefing
- 10 h 15 Départ de la 1^{ère} étape St Marc Jaumegarde – La Celle
- 11 h 50 Arrivée de la 1^{ère} étape
Visite de l'Abbaye de La Celle
- 12 h 30 Déjeuner à l'Hostellerie de l'Abbaye de la Celle ***** 1 * au
Michelin
- 14 h 30 Départ de la 2^{ème} étape La Celle – Sainte-Maxime
- 18 h 00 Arrivée de la 2^{ème} étape
Temps libre (*piscine intérieure chauffée*)
- 19 h 30 Dîner



Hébergement à l'Hôtel LES JARDINS DE SAINTE-MAXIME ***

Kilométrage de la matinée : 94 km
Kilométrage de l'après-midi : 127 km



SAMEDI 13 MAI

- 9 h 15 Briefing
- 9 h 30 Départ de la 3^{ème} étape Sainte-Maxime – Mougins
- 12 h 10 Arrivée de la 3^{ème} étape
Apéritif & Déjeuner Golf Cannes Mougins
- 14 h 30 Départ de la 4^{ème} étape Mougins – Mougins Village
- 14 h 45 Arrivée de la 4^{ème} étape
Visite libre du Musée d'Art Classique (MACM) ou visite libre du Village de Mougins
- 15 h 15 Départ de la 5^{ème} étape Mougins – Sainte-Maxime
- 17 h 30 Arrivée de la 5^{ème} étape
Temps libre (*piscine intérieure chauffée*)
- 19 h 30 Dîner suivi d'une soirée animée

Hébergement à l'Hôtel LES JARDINS DE SAINTE MAXIME ***

Kilométrage de la matinée : 124 km
Kilométrage de l'après-midi : 93 km



DIMANCHE 14 MAI

9 h 15	Briefing
9 h 30 Maures	Départ de la 6 ^{ème} étape Sainte-Maxime – Le Cannet des
12 h 00	Arrivée de la 6 ^{ème} étape
12 h 15	Visite du domaine & dégustation de vins
12 h 45	Cocktail déjeunatoire –Château Saint Roux
15 h 00	Fin de la manifestation

Kilométrage de la matinée :103 km

Total de la manifestation : 541 km



PRESENTATION

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix organise du 12 au 14 mai 2023, une balade touristique, dénommée :

UN PARFUM DE COTE D'AZUR

EQUIPAGES ADMIS :

Les membres à jour de cotisation pour l'année 2023.
Pour ceux qui ne sont pas à jour, merci de compléter le bulletin d'adhésion 2023.

VEHICULES ADMIS :

Sont admises toutes les voitures de collection & de prestige, sans modification de leur état d'origine et régulièrement immatriculées :

Le nombre de véhicules admis au départ est fixé à : 20 voitures.

FRAIS D'ENGAGEMENT :

Toute personne désirant participer à notre sortie, adressera à l'Automobile Club d'Aix en Provence-7 Bd Jean JAURES -13100 Aix en Provence, la demande d'engagement ci-jointe, **avant le 15 AVRIL 2023.**

Cette demande devra être obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte grise et d'une attestation d'assurance, si non fournies précédemment pour une autre manifestation.

FORMULE 3 JOURS : 1200 € pour les membres, pour un équipage de 2 personnes (ou 1 270 € pour les non-membres.) Le règlement est à effectuer soit par chèque (à l'ordre d'ACA), soit par virement.

L'engagement comprend pour 2 personnes :

- ✓ 1 plaque de rallye de la manifestation,
- ✓ 1 sticker de l'ACA,
- ✓ 1 brochure,
- ✓ 1 road-book,
- ✓ Les visites,
- ✓ Les petits-déjeuners, collation, déjeuners et diners,
- ✓ 2 nuits d'hôtellerie,
- ✓ L'organisation générale.



REGLEMENT

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les inscriptions et les droits d'engagement à la manifestation devront parvenir à l'Organisation **avant le 15 AVRIL**, à l'adresse suivante : ACA – 7 Bd Jean JAURES – 13 100 Aix-en-Provence.

Pour pouvoir participer à la manifestation, les participants devront disposer des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique en cours de validité, permis de conduire, attestation d'assurance...) qui pourront être vérifiés avant le départ.

En cas de non-conformité, le départ leur sera refusé.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

Les participants circulants sous leur propre responsabilité, devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

L'Organisation rappelle fermement les règles suivantes :

Alcoolémie : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les obligations traitant d'alcoolémie. L'Organisation mettra à la disposition des conducteurs des éthylotests pour qu'ils puissent éventuellement vérifier leur taux d'alcoolémie et juger de leurs capacités.

Vitesse : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse.

Cyclistes et piétons : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment le partage de la voie avec les autres usagers de la route.

ANNULATION & REMBOURSEMENT

Toute annulation survenant moins de 15 jours avant la manifestation ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ASSURANCES



L'Automobile Club prend à sa charge une police d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur ».

Il appartient à chaque conducteur de s'assurer que son véhicule est couvert par une police d'assurance incluant obligatoirement la cause : Responsabilité Civile et Personnes Transportées.

ASSISTANCE

Le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière.

Il appartient donc à chaque concurrent d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation.

RECLAMATIONS

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'apporter à la manifestation toutes les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Les participants s'engagent à se conformer aux décisions des organisateurs.

Les éventuelles réclamations seront examinées sans délai par le responsable de la manifestation.

DECHARGE DE RESPONSABILITES

Cette manifestation est une simple promenade, elle n'a rien de commun avec une épreuve sportive.

De ce fait, l'ACA décline toutes responsabilités autres que celles relevant de la manifestation.

Je soussigné(e)

Accepte sans réserve le présent règlement

Fait le à

Signature

Option facultative : L'Automobile Club & ARC EUROPE Assistance mettent à votre disposition un contrat spécifique Rapatriement à votre domicile (document sur demande).